

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2020
SECTION ARTS**

OPTION A : ARTS PLASTIQUES

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
Lundi 22 juin	9h à 15h	Epreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art : cette épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mardi 23 juin	9h à 15h	Épreuve écrite d'histoire de l'art. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mercredi 24 juin	9h à 17h	Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention de 20 à 30 lignes écrites au dos de la production sans signe distinctif. Les candidats sont invités à se reporter à l'arrêté modificatif du 30 mars 2017 et aux notes de service n° 2016-182 du 28 novembre 2016 et n°2017-164 du 2 novembre 2017.	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats composent à l'intérieur du format imposé « grand aigle » (75 X106 cm) ne comportant ni extensions, ni rabats, et dont l'épaisseur totale (support plus réalisation) ne peut dépasser 1,5 cm. - Le candidat a le libre choix du support, des techniques de mise en œuvre et des outils. - Les médiums secs (fusains, pastels, craie, etc.) sont à fixer. - L'utilisation de matériel informatique et numérique est autorisée (ordinateur, appareil photographique, imprimante, scanner) mais avec des logiciels vierges de toutes banques de données (visuelles, textuelles, sonores). - Tout élément matériel, formel, iconographique ou textuel doit être obligatoirement produit sur place par le candidat à partir de matériaux bruts. - Toute impression numérique intégrée dans la production plastique doit également être conçue et produite sur place. - Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel. Sont autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Les sèche-cheveux. Sont rigoureusement interdits : <ul style="list-style-type: none"> - Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet. - L'usage de dictionnaires et de recueils iconographiques sur quelque support que ce soit. - L'usage du chevalet. - L'utilisation des produits et matériels suivants : bombes aérosols et appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques. - Les matériels bruyants (perceuses, scies sauteuses...). - L'usage des baladeurs, des téléphones portables, des smartphones et des tablettes numériques pendant la durée des épreuves. Sont à proscrire : <ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux à séchage lent.

(*) Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2020
SECTION ARTS
OPTION B : ARTS APPLIQUES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
Lundi 22 juin	9h à 13h	Epreuve écrite d'esthétique : analyse et commentaire d'un document textuel. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mardi 23 juin	9h à 13h	Epreuve écrite d'histoire de l'art et des techniques. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mercredi 24 juin	9h à 21h	Epreuve pratique d'investigation et de recherche appliquée.	<p>- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.</p> <p>- Les supports autorisés sont uniquement ceux mis à la disposition du candidat par le centre d'examen. De même, la documentation à utiliser est limitée à celle fournie dans le sujet.</p> <p>- Tout candidat contrevenant à ces indications sera éliminé.</p> <p>Matériels autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériels de dessin et de mise en couleur - toutes les techniques d'expression et de traduction sont autorisées à l'exception des procédés à séchage lents, des produits toxiques à base d'acétone ou trichloréthylène et de tous les documents ou matériaux préfabriqués; - planche à découper.

(*) Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2020**

SECTION : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
Mercredi 24 juin	9h à 15h	Activités physiques et sportives et civilisations : dissertation ou commentaire d'un écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques et sportives : déterminants historiques, anthropologiques, économiques, sociaux et culturels.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Jeudi 25 juin	9h à 16h	Education physique et sportive et développement de la personne : dissertation portant sur les aspects biologique, psychologique et sociologique des conduites développées en éducation physique et sportive.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2020**

SECTION : GEOGRAPHIE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
Lundi 22 juin	9h à 16h	Géographie thématique	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mardi 23 juin	9h à 16h	Géographie des territoires.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mercredi 24 juin	9h à 16h	Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Jeudi 25 juin	9h à 16h	Composition d'histoire dans le cadre d'un programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2020**

SECTION : HISTOIRE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
Lundi 22 juin	9h à 16h	Première dissertation.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mardi 23 juin	9h à 16h	Deuxième dissertation.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mercredi 24 juin	9h à 16h	Explication de textes (un ou plusieurs textes portant sur le même problème historique sont soumis à la réflexion des candidats).	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Jeudi 25 juin	9h à 16h	Composition sur un sujet de géographie.	La règle trace-gabarit est autorisée L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2020**

SECTION : MATHEMATIQUES

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
Mercredi 24 juin	9h à 15h	Composition de mathématiques générales.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Jeudi 25 juin	9h à 15h	Composition d'analyse et probabilités.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2020**

SECTION MUSIQUE

**Les épreuves d'admissibilité se déroulent au : Service interacadémique des examens et concours d'Ile de France,
7 rue Ernest Renan 94114 ARCUEIL cedex ligne B du RER - station Laplace**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
Lundi 22 juin	9h à 15h	Dissertation.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mardi 23 juin	9h à 15h	Ecriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. Le diapason mécanique est autorisé.
Mercredi 24 juin	10h à 11h45	Epreuve technique.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. Le diapason mécanique est autorisé.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2020**

SECTION : PHILOSOPHIE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
Lundi 22 juin	9h à 16h	Composition de philosophie sans programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mardi 23 juin	9h à 16h	Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Mercredi 24 juin	9h à 15h	Epreuve d'histoire de la philosophie : commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.